

Conseil communal de Ballaigues

Interpellation relative au projet de rénovation du bâtiment de la Croix d'or

Une rénovation profonde du bâtiment de la Croix est à l'étude. A l'heure actuelle, ce bâtiment accueille le seul établissement public – café & restaurant – du village dont la population a crû ces dernières années pour approcher les 1'070 habitants.

L'interpellateur souhaite poser les questions suivantes, relatives aux futures fonctions envisagées pour le bâtiment, une fois celui-ci réaménagé :

- Café : nombre de places prévues ; horaire d'ouverture ; ouverture 7j/7 ; clauses du bail relatives à cette ouverture (yc. fermeture pour vacances) ?
- Restaurant : nombre de places, catégorie et de restauration ? Plusieurs villages, dans le Nord-Vaudois et de taille plus petite que Ballaigues, ont récemment rénové leur établissement visant à la fois l'offre d'un café accueillant et d'un restaurant à la cuisine soignée. La Municipalité considère-t-elle une pareille offre pour la population d'un grand village, à laquelle s'ajouterait une clientèle régionale ? L'étude de rénovation a-t-elle tenu compte de besoin d'une salle de restaurant plus grande, voire d'un agrandissement possible du rez-de-chaussée, eu égard aux conditions d'exploitation économiques requise par une restauration moderne et soignée ?
- Si des contraintes de volume ou de police des constructions (bâtiment colloqué en classe II à l'inventaire cantonal) s'avéraient importantes, l'aménagement de ce café-restaurant est-il envisagé dans un autre lieu ?
- Hôtellerie : le volume à disposition permet-il la poursuite d'une activité hôtelière ? Si oui, de quel type et avec quel seuil de rentabilité pour l'exploitant ?
- Autres fonctionnalités du bâtiment de la Croix d'or: la Municipalité en considère-t-elle d'autres une fois le bâtiment réaménagé ? Ainsi, par exemple, l'utilisation des combles pour des locaux à vocation culturelle et sociale ?
- Nature du bail d'exploitation : si la Municipalité considère que le bâtiment continuera d'abriter le seul établissement public du village, quelles plages d'ouverture entend-elle voir garanties, le principe étant admis que l'effectif du personnel exploitant peut permettre une ouverture étendue par rapport à un seul couple d'exploitant ?

- Travaux – période intérimaire : quelle est la durée estimée des travaux et à quelles dates auront-ils lieu ? Quelles mesures ont - elles été prévues pour limiter autant que faire se peut la fermeture de l'établissement ? Quelles solutions ont - elles ou pourraient-elles être prises pour conserver l'ouverture du café ? Un autre lieu pourrait-il accueillir temporairement le « café du village »

Si le préavis municipal relatif à ce projet devait être présenté prochainement au Conseil, l'interpellateur imagine que les réponses à ses questions pourraient être incluses dans ce préavis. Si ce ne devait être le cas, il saurait gré à la Municipalité de donner prochainement ses explications au Conseil.

Pierre-Luc Maillefer

21 mai 2016